



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°25 / 2024

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L2213-1 à L 2213-4,

**Vu** le décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958 portant réglementation générale sur la police de la circulation routière dit « Code de la Route »,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** la demande de l'entreprise **ERT TECHNOLOGIES** domiciliée 1, avenue Louis Blériot 69680 CHASSIEU et représenté par Monsieur Adam OUALI, pour le compte de XP Fibre .

**Considérant** que l'entreprise **ERT TECHNOLOGIES** interviendra sur le territoire de la commune : chemin de Chantemerle, chemin de Bagny, chemin du Soupât et rue du Crêt de la Roche, dans le cadre de la pose de 6 poteaux en bois (proche des poteaux ENEDIS), pour le déploiement de la fibre optique, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

## ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux à compter de la date du présent arrêté et pour une durée de 1 an.
- **AUTORISE** l'empiétement sur la chaussée et la mise en place d'une circulation alternée et ce pendant la durée des travaux ainsi que l'interdiction totale du stationnement et la limitation de la vitesse à 30 km/h au droit du chantier.
- **DEMANDE** que la voirie soit remise en état.
- Le présent arrêté sera affiché de part d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat dans le département
- Ampliation sera adressé à :
  - L'entreprise susdite,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
  - SDMIS

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **ERT TECHNOLOGIES** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevigny, le 16 décembre 2024

Richard CHERMETTE  
Maire de Chevigny

